



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Etat des lieux actuel sur les négociations de la CCNUCC : ce que l'Accord de Paris a accompli, les défis à venir

Atelier : Les politiques climatiques « post Accord de Paris » et leur impact sur le
développement durable, Dakar, 11 & 12 octobre 2016

Joseph Y. KOGBE
Coordonnateur international du Réseau Climat & Développement



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Des avancées obtenues à Paris

Accord de Paris: un Paquet délicat et équilibré

- **Sentiment général de satisfaction :**
 - Nul n'a tout gagné, nul n'a tout perdu
 - Avis partagé des gouvernements ayant été à la table des négociations que Paris offre un cadre de collaboration compréhensible et suffisamment cohérent pour renforcer l'action climatique dans les années à venir.
- **Test du succès véritable à l'épreuve du temps :** Donner à Paris sa chance du succès en se focalisant sur le renforcement de l'ambition, l'effectivité et la mise en œuvre
- **Perspectives plus mitigées provenant de la société civile**



Objectif de long terme ambitieux

Maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 ° C, voire 1,5° C

Mais le reste de l'Accord ne garantit pas qu'il sera atteint

Objectif à long terme de zéro émissions nettes au cours de la seconde moitié de ce siècle.

Mais la référence à l'« équilibre » entre les émissions et les absorptions par les puits de GES n'exclut pas les fausses solutions comme le stockage de CO₂, la séquestration du CO₂



RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

Des avancées sur les financements à clarifier

- Financement pour l'après-2020**
- Financement de l'adaptation**
- Financement avant 2020**

Financement pour l'après-2020

- Les pays développés ont décidé de poursuivre l'objectif de dégager 100 milliards USD par an jusqu'en 2025, puis un nouvel objectif pour l'après-2025, avec 100 milliards comme plancher. Cependant, **nous ne savons pas s'il s'agira d'un objectif vague** pour lequel personne ne pourra être tenu responsable **ou s'il renforcera les dispositions en matière d'appui financier de sources publiques.**
- Le texte parle de *mobiliser* plutôt que de *fournir* l'appui financier, **ce qui ouvre la porte** à un risque de dépendance excessive vis-à-vis **des investissements privés.**
- L'accord définitif ne comporte **pas de programme de travail sur les sources innovantes de financement public.** Autrement dit, le sommet de Paris n'a pas prévu de moyen de ne plus puiser dans l'APD pour financer la lutte contre le CC.

Financement pour l'après-2020

Les pays développés ont décidé de poursuivre l'objectif de dégager 100 milliards USD par an jusqu'en 2025, puis un nouvel objectif pour l'après-2025, avec 100 milliards comme plancher.

S'agit-il d'un **d'un objectif vague** pour lequel personne ne pourra être tenu responsable **ou renforcera-t-il les dispositions en matière d'appui financier de sources publiques ?**

Le texte parle de *mobiliser* plutôt que de *fournir* l'appui financier, **ce qui ouvre la porte** à un risque de dépendance excessive vis-à-vis **des investissements privés**

L'accord définitif ne comporte **pas de programme de travail sur les sources innovantes de financement public**. Autrement dit, le sommet de Paris n'a pas prévu de moyen de ne plus puiser dans l'APD pour financer la lutte contre le CC

Financement de l'adaptation

- Le texte parle d'« équilibre » entre l'adaptation et l'atténuation.
- Par l'expérience, ce concept ne suffit pas à garantir que l'on répondra aux besoins d'adaptation.
- Surtout, la décision de la COP l'accord parle de réaliser l'objectif de dégager 100 milliards de dollars tout en augmentant **sensiblement** le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux actuels.

- Pas d'**objectif chiffré de financement pour l'adaptation**, que ce soit pour l'avant ou l'après-2020 (quantitativement ou qualitativement).

- L'accord n'offre **pas la clarté espérée sur la nature et les volumes de financements** qui seront mobilisés **pour l'adaptation** des pays pauvres. D'après Oxfam, **seulement 16% des financements actuels** vont à l'adaptation.

Révision des engagements nationaux

1

- L'Accord prévoit une **revue cyclique des engagements nationaux tous les 5 ans**, mais le premier moment officiel de relèvement de l'ambition ne doit pas avoir lieu avant 2025.

2

- **Le niveau minimum d'augmentation de l'ambition des pays n'est pas clairement explicité.** Les Etats ont donc la possibilité de garder le même niveau d'ambition ou de l'augmenter très faiblement lors des communications de leurs nouvelles CPDN : ce qui serait très néfaste pour atteindre l'objectif des 2°C voire des 1,5 °C.

3

- **Aucune mention n'est faite d'un mécanisme collectif de sanction** si les pays ne respectent pas leurs engagements. En d'autres termes, si la somme des CPDN de tous les pays ne permet pas d'atteindre l'objectif des 2°C, et si aucun mécanisme d'examen et de contrôle n'existe, il sera difficile de réaliser ou d'approcher l'objectif de l'Accord de Paris.

Les pertes et dommages dans l'Accord de Paris

Points positifs

- Inclusion des L&D dans l'accord de Paris (Art 8)
- L'Accord renforce le rôle du «Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages »
- Attention mise sur certains points clés : assurance, déplacements de population

Points négatifs

- Exclusion des notions de compensation et de responsabilité légale des pays développés
- Pas de feuille de route claire pour avancer sur le financement

Les principes fondamentaux

- L'ensemble des principes/droits soutenus par la société civile (responsabilité commune mais différenciée, *droits humains, droits des peuples autochtones, genre, équité entre générations, sécurité alimentaire, transition juste et travail décent, intégrité des écosystèmes*):
 - se retrouvent finalement dans le préambule de l'accord
 - Mais c'est une première dans un traité environnemental, un tremplin important

Et maintenant



- **L'accord de Paris ne garantit pas un monde en dessous de 2° C de réchauffement, mais il ne l'empêche pas non plus.**
- En ce sens, l'accord de Paris est **point de départ indispensable** vers une action coordonnée et renforcée de tous les États face aux CC.





RÉSEAU CLIMAT
DÉVELOPPEMENT

**Quels défis pour la COP22 et
celles à venir?**

Pour les financements

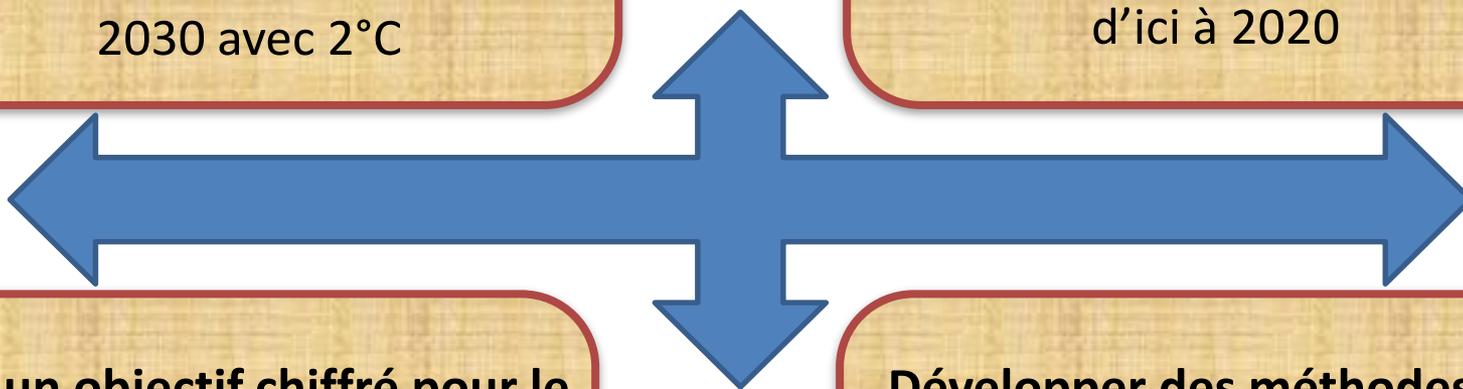
Fournir des financements climats à la hauteur des enjeux.

Selon le PNUE, le coût de l'adaptation des PED pourrait atteindre 300 milliards d'ici 2030 avec 2°C

Matérialiser la feuille de route qui doit clarifier les engagements financiers et détailler comment atteindre les 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020

Fixer un objectif chiffré pour le financement de l'adaptation, condition « sine qua non » pour aboutir à 50% de financement climat au profit de l'adaptation.

Développer des méthodes de comptabilisation claires, transparentes et communes. Préciser la nature des financements : dons, prêts, etc.



Pour l'adaptation

Faire de l'adaptation une priorité pour la COP22 en comblant le fossé qui existe entre le financement des projets d'adaptation et ceux de réduction des GES.

Aider les pays vulnérables à améliorer leurs contributions. Plus de 100 pays ont choisi d'intégrer un volet sur l'adaptation à leurs contributions; plus de 50 pays mentionnent leur souhait de se doter de systèmes d'alertes performants

Mettre en place un cadre juridique sur les L&D qui pourrait générer des ressources à partir de sources innovantes basées sur le principe de pollueur-payeur

Pour la décarbonisation de l'économie mondiale

Reconnaître explicitement dans les décisions de la COP22 l'importance des EnR pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris y-compris dans les directives pour les mécanismes financiers et technologies.

Favoriser l'accès aux services énergétiques durables aux populations pauvres dans la mise en œuvre du Lima Paris Actions Agenda

Privilégier le financement des projets de petite échelle, décentralisés, pour que l'initiative africaine bénéficie aux populations les plus pauvres, vulnérables

Assurer la participation effective de la société civile dans l'opérationnalisation de l'initiative africaine sur les EnR

Pour les questions transversales (Genre)

1. Reconduire le programme de travail sur le genre au sein de la CCNUCC pour poursuivre la prise en compte du genre dans les négo, assorti d'un plan de travail définissant les objectifs, activités et moyens humains et financiers

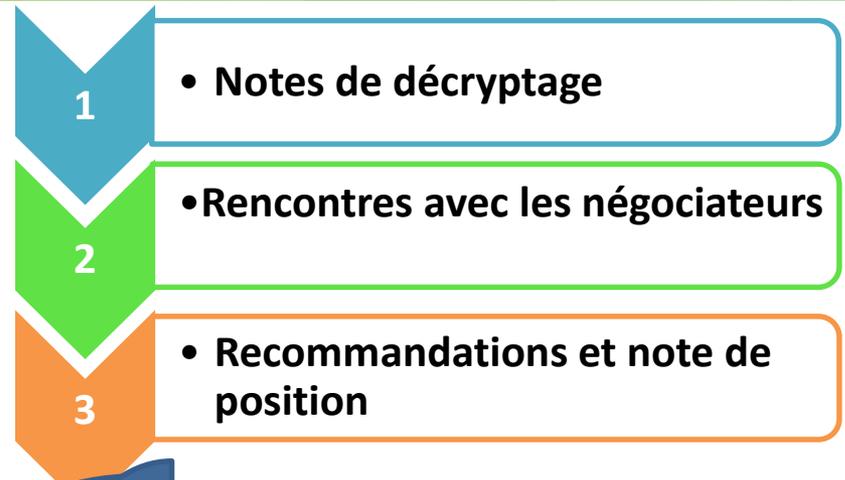
2. Opérationnaliser la mention du genre dans le préambule de l'Accord de Paris en s'assurant que tous les mécanismes mis en œuvre dans le cadre des négociations sur le climat intègrent des garde-fous pour protéger et promouvoir l'égalité du genre, notamment au sein de l'Agenda de l'Action

Pour les questions transversales (Droits Humains)

1. Inclure systématiquement les aspects sociaux comme le genre, les droits humains, ... dans la révision des CPDN. 17 pays ont pris en compte les DH dans leurs CPDN initiales (5 en Afrique)

2. Créer des mécanismes de contrôle et de suivi des projets de lutte contre les CC déposés auprès du FVC ou FA pour s'assurer du respect des DH dans leur conception et des garanties pendant la mise en œuvre

Rester mobiliser pour la COP22 et au-delà



- Suivre la mise en œuvre des engagements de l'accord: Mise en œuvre des CPDN, Implication de la société civile, Planification au niveau national et local





Merci de votre aimable attention

www.climatdeveloppement.org